




PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Sous-préfecture du Havre  
Service des Étrangers

**A partir du 1<sup>er</sup> août 2019 :**  
**Les procédures de changement d'adresse, de changement d'état civil**  
**et de demande de duplicata de titres de séjour sont simplifiées**

 **Vous n'avez plus à prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture**

 **L'envoi d'un dossier complet par courrier suffit**

**Pour qui ?**

- 1. Vous devez changer votre adresse (vous étiez précédemment domicilié dans un autre département ou dans l'arrondissement du Havre)**  
Rappel : Vous devez déclarer tout transfert de résidence effective et permanente à la préfecture ou sous-préfecture territorialement compétente, dans un délai de 3 mois (R. 321-8 du CESEDA)
- 2. Vous souhaitez modifier votre état-civil sur votre titre de séjour** (nom, date de naissance, mariage, divorce ...)
- 3. Vous n'êtes plus en possession de votre titre et vous souhaitez obtenir un duplicata** (perte ou vol de votre titre de séjour)



*La liste de pièces nécessaires pour que votre dossier soit complet se trouve au verso.*

**Attention : tout autre document nécessaire à l'instruction de votre demande pourra vous être demandé.**

**Adresse du courrier :**

Sous-préfecture du Havre  
Service des étrangers  
Bureau du séjour et de l'asile  
CS 20032 76083 LE HAVRE CEDEX

*Merci de préciser sur l'enveloppe le motif de votre demande :  
Changement d'adresse / Changement d'état-civil / Demande de duplicata*



**Le dossier doit être complet sinon il ne peut être instruit.**  
**Tout dossier incomplet sera retourné par voie postale.**

### Liste de pièces - changement d'adresse

☐ <b>Lettre manuscrite de demande de changement d'adresse sur le titre de séjour en précisant votre numéro de téléphone portable (important pour vous aviser par SMS de la mise à disposition du nouveau titre)</b>
☐ <b>Copie de votre titre de séjour / ou de votre récépissé actuel</b>
☐ <b>Copie de votre passeport</b> en cours de validité (pages numéro, identité et validité)
☐ <b>2 photographies d'identité récentes et identiques</b> à la norme ISO/IEC 19794-5:2005 (tête nue, de face, bouche fermée, sur fond clair, noir et blanc ou couleur, format minimum 3,5 X 4,5, non-découpées, non-scannées)
☐ <b>Copie d'un justificatif de votre nouveau domicile</b> de moins de 6 mois
☐ <b>1 enveloppe</b> format A4 timbrée libellée à vos nom et adresse
☐ <b>Talon photo signé</b> disponible en ligne <a href="http://www.seine-maritime.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-Seine-Maritime/Etrangers-de-l-arrondissement-du-HAVRE/Changement-d-adresse-d-etat-civil-duplicata">http://www.seine-maritime.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-Seine-Maritime/Etrangers-de-l-arrondissement-du-HAVRE/Changement-d-adresse-d-etat-civil-duplicata</a> (La signature <u>ne doit pas dépasser</u> du cadre, il ne faut pas coller la photo)

*Un timbre fiscal est à fournir lors de la réception du nouveau titre de séjour.*

### Liste de pièces - changement d'état-civil

☐ <b>Lettre manuscrite de demande de changement d'état-civil sur le titre de séjour en précisant votre numéro de téléphone portable (important pour vous aviser par SMS de la mise à disposition du nouveau titre)</b>
☐ <b>Copie de votre titre de séjour / ou de votre récépissé actuel</b>
☐ <b>Copie de votre passeport</b> en cours de validité (pages numéro, identité et validité)
☐ <b>2 photographies d'identité récentes et identiques</b> à la norme ISO/IEC 19794-5:2005 (tête nue, de face, bouche fermée, sur fond clair, noir et blanc ou couleur, format minimum 3,5 X 4,5, non-découpées, non-scannées)
☐ <b>Copie d'un justificatif de domicile</b> de moins de 6 mois
☐ <b>Copie intégrale d'acte de naissance</b>
☐ <b>Copie intégrale d'acte de mariage / copie du jugement de divorce / copie du livret de famille</b>
☐ <b>Attestation de concordance</b> dans le cas d'un changement de nom et/ou de prénom
☐ <b>1 enveloppe</b> format A4 timbrée libellée à vos nom et adresse
☐ <b>Talon photo signé</b> disponible en ligne <a href="http://www.seine-maritime.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-Seine-Maritime/Etrangers-de-l-arrondissement-du-HAVRE/Changement-d-adresse-d-etat-civil-duplicata">http://www.seine-maritime.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-Seine-Maritime/Etrangers-de-l-arrondissement-du-HAVRE/Changement-d-adresse-d-etat-civil-duplicata</a> (La signature <u>ne doit pas dépasser</u> du cadre, il ne faut pas coller la photo)

*Un timbre fiscal est à fournir lors de la réception du nouveau titre de séjour.*

### Liste de pièces – duplicata

☐ <b>Lettre manuscrite de demande de duplicata du titre de séjour en précisant votre numéro de téléphone portable (important pour vous aviser par SMS de la mise à disposition du nouveau titre)</b>
☐ <b>Copie de votre titre de séjour / ou de votre récépissé actuel</b>
☐ <b>Copie de votre passeport</b> en cours de validité (pages numéro, identité et validité) <b>et, le cas échéant, copie d'un document avec photo attestant de votre identité (permis de conduire, carte professionnelle, carte de transport)</b>
☐ <b>2 photographies d'identité récentes et identiques</b> à la norme ISO/IEC 19794-5:2005 (tête nue, de face, bouche fermée, sur fond clair, noir et blanc ou couleur, format minimum 3,5 X 4,5, non-découpées, non-scannées)
☐ <b>Copie d'un justificatif de domicile</b> de moins de 6 mois
☐ <b>Procès verbal de vol</b> de votre carte de séjour (établi par les services de police ou de gendarmerie) ou <b>déclaration de perte de titre de séjour</b> (imprimé disponible en ligne <a href="http://www.seine-maritime.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-Seine-Maritime/Etrangers-de-l-arrondissement-du-HAVRE/Changement-d-adresse-d-etat-civil-duplicata">http://www.seine-maritime.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-Seine-Maritime/Etrangers-de-l-arrondissement-du-HAVRE/Changement-d-adresse-d-etat-civil-duplicata</a> )
☐ <b>1 enveloppe</b> format A4 timbrée libellée à vos nom et adresse
☐ <b>Talon photo signé</b> disponible en ligne <a href="http://www.seine-maritime.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-Seine-Maritime/Etrangers-de-l-arrondissement-du-HAVRE/Changement-d-adresse-d-etat-civil-duplicata">http://www.seine-maritime.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-Seine-Maritime/Etrangers-de-l-arrondissement-du-HAVRE/Changement-d-adresse-d-etat-civil-duplicata</a> (La signature <u>ne doit pas dépasser</u> du cadre, il ne faut pas coller la photo)

*Un timbre fiscal est à fournir lors de la réception du nouveau titre de séjour.*

